

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 7 MARS 2016 - 19 h 00

Le SEPT mars deux mil seize, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 29 février 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. DONGE Yves, Mme Christelle LANDEFORT, M. SOTON Emmanuel, M. JAY Patrick, Mme Florence DAUSSY, M. Richard TRAVERSIER, Mme BROC Stéphanie, Mme Catherine BRUN, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme CLUZE Annie, Frédéric OLLIER-FAURE.

Absents excusés : Mme BONGARD Gwenaëlle, M. BALLOUHEY François.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

SEANCE n° 03-2016 - DELIBERATION N° 01- Programme triennal de travaux sur la voirie communale. Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère.

Le Maire fait un résumé au Conseil Municipal du compte rendu de la tournée des chemins qui a été réalisée récemment par la commission en charge.

Il indique qu'une estimation a été réalisée. Le devis s'élève à 102 000.00 € HT. Il explique qu'au vu des finances communales, il est opportun de solliciter l'aide financière du conseil général de l'Isère pour les travaux de grosses réparations sur les voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord de principe pour la réalisation de ces travaux.
- AUTORISE Le Maire à solliciter une subvention la plus large possible auprès du Conseil Général de l'Isère.

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 03-2016 - DELIBERATION N° 02- Mise à disposition du pont bascule. Convention avec les usagers.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le réglage du pont bascule a été nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation. Il précise le montant de l'intervention de la société privée. Au vu de la dépense annuelle, et des nouvelles demandes qui lui sont parvenues, Monsieur le Maire propose que les conventions d'utilisation signées avec les usagers et actuellement en cours, soient revues.

Il donne la liste des personnes intéressées et propose le tarif unique de 177.00 € à l'année pour l'utilisation du pont bascule :

M. NALLET Jean- Philippe exploitant de l'EARL NALLET	177.00 €
M. ROCHETTE Christophe exploitant de l'EARL de l'Olivier	177.00 €
M. VEYRET Gérard propriétaire de L'Herboristerie de la Chartreuse	177.00 €
M. DAVID Gilles, agriculteur,	177.00 €
M. LANTHEAUME Sylvain, agriculteur,	177.00 €
M. MONIER Guillaume, agriculteur,	177.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer des conventions de mise à disposition du pont bascule avec les demandeurs précités selon le tarif indiqué ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir dans cette convention, les conditions d'utilisation, de révision, de durée de la mise à disposition et de son renouvellement.
- DIT que cette convention prendra effet le 1^{er} avril 2016.

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/ Projet d'aménagement Consorts Chalaye.

Les Consorts CHALAYE travaillent avec un aménageur depuis le début d'année 2015 sur la réalisation d'un permis d'aménager sur une superficie de 10 000 m² de terrain environ. Un permis d'aménager a été déposé le 12 février 2016 pour son instruction. Le maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce dossier. *Avis du conseil municipal : 2 Abstentions – 11 voix Pour.*
A noter : Les frais ERDF, France Télécom et autres aménagements à l'intérieur des lots ainsi que leurs éventuels renforcements seront à la charge de l'aménageur.

b/ Réhabilitation des sanitaires des Fauries. Le conseil général est propriétaire du bien et la commune du terrain. M le Maire explique qu'à sa demande le Conseil Général a donné son accord de principe pour un devis. Le coût estimatif s'élève à 60 000.00 €. Le CGI pourrait accorder une aide financière de 40 000.00 € (reste à confirmer). En plus, 15 000.00 € serait accordé sur le projet d'aménagement touristique qui a été inscrit sur le Plan de Relance du Territoire du Sud Grésivaudan. M le Maire est en relation sur ce dossier avec les services concernés. Dossier à suivre.

c/ Réunion de la commission d'appel d'offres : La prochaine est prévue le lundi 14 mars 2016 à 18 heures et concerne l'ouverture des plis pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

d/ Le Cutil/ L'orée des Vignes. Monsieur le maire explique qu'une demande a été faite par un particulier pour construire une maison double sur un terrain de 440 M².

Avis du conseil : 9 voix Contre 4 voix Pour. Projet refusé.

e/ Cérémonie commémorative du 19 mars 1962. Cette dernière aura lieu le samedi 19/03/16 à 18 heures. (Invitation à faire paraître dans le mémorial et DL).

f/ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 12 avril 2016 à 18 heures.

La séance est levée à 20 h 30.